

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JUIN 2019

L'an Deux Mil dix-neuf et le Quinze mai,
à 9 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles DUBOIS, Maire.

La Convocation a été adressée le 7 juin 2019 avec l'ordre du jour suivant :

- **Intercommunalité - Adhésion au SMIC**
- **Finances - Fixation du prix de location chapiteau**
- **Intercommunalité - Rapport du SDANC**
- **Subvention bibliothèque Ecole**
- **Point sur l'avancement :**
 - **Travaux extension Mairie**
 - **Travaux gradins du Fort**
 - **Travaux Syndicat des Eaux de l'Avière**
- **Point sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**
- **Questions et informations diverses**

Étaient présents : Messieurs Francis BRUNET, Jean-Marc DAUTRICOURT, Gilles DUBOIS, Jacques LEMARQUIS, Patrick VINCENT et Mesdames Marie BERNARD, Pascale BEULNÉ, Anne DECHOUX, Christine LEMARQUIS,

Absents : Grazia MANGIN,

Procurations :

Jérémy ANSART pouvoir à Marie BERNARD

Pierre AUBERTIN pouvoir à Gilles DUBOIS

Olivier BRICE pouvoir à Jacques LEMARQUIS

Maurice PAVOT pouvoir à Jean-Marc DAUTRICOURT

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 9

- Le quorum est atteint -

Mme Christine LEMARQUIS a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de trois points supplémentaires suivants :

Intercommunalité	Autres	Rapport annuel 2018 du Syndicat des Eaux de l'Avière
Fonction Publique	Régime indemnitaire	Indemnité d'Administration et de Technicité
Finances	Autres	Participation financière exceptionnelle pour le monument funéraire de l'Abbé

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette adjonction à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 avril 2019 :

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés dans la forme et rédaction proposées.

Dél. N° 27/2019 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUES - INTERCOMMUNALITE – RETRAIT AU SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de retrait d'une collectivité.

La commune de SAINTE BARBE a demandé son retrait au SMIC des Vosges.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable au retrait de la collectivité précitée.

Dél. N° 28/2019 – FINANCES – DÉCISION BUDGÉTAIRE – TARIFS DE LOCATION DU CHAPITEAU

M. le Maire fait part aux membres présents de l'acquisition d'un chapiteau – stand de 3 mètres par 6 mètres avec kit d'haubanage et sacoches de transport.

Cette structure est adaptée pour les manifestations communales et pourra être louée aux associations et aux particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe le tarif de location de ce matériel à compter du 01 juillet 2019 comme suit :

TARIF		
Date d'entrée en vigueur 01 juillet 2019		
Associations de Sanchev	Associations hors Sanchev	Particuliers
Mise à disposition	50 € / jour	50 € / jour

- fixe une caution d'un montant de 1 050 €

**Dél. N° 29/2019 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE –
RAPPORT ANNUEL 2018 DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Vu le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SMDANC),

Considérant qu'après étude du dossier, aucune remarque ni contestation n'a été émise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du SMDANC pour l'exercice 2018.

**Dél. N° 30/2019 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITÉ -
RAPPORT ANNUEL 2018 DU SYNDICAT DES EAUX DE L'AVIERE**

Vu le rapport annuel relatif au prix, à la qualité et au service de l'eau du Syndicat des Eaux de l'Avière,

Considérant qu'après étude du dossier, aucune remarque ni contestation n'a été émise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel relatif au prix, à la qualité et au service de l'eau du Syndicat des Eaux de l'Avière pour l'exercice 2018.

**Dél. N° 31/2019 – FONCTION PUBLIQUE – REGIME INDEMNITAIRE –
INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ -**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant les différents grades représentés dans la collectivité,

Considérant que les montants de référence retenus correspondent au coefficient 1

Considérant que ces montants devront être associés à un coefficient multiplicateur fixé par le Maire dans les limites prévues par les textes susvisés,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, comme les années précédentes, d'instaurer le régime indemnitaire par le tableau ci-dessous faisant apparaître par filière et par grade le montant minimum de chaque indemnité :

FILIERE ADMINISTRATIVE		
GRADE	INDEMNITE	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL COEFFICIENT 1

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	I.A.T	475.32 €
FILIERE TECHNIQUE		
GRADE	INDEMNITE	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL COEFFICIENT 1
Adjoint technique Principal de 2ème classe	I.A.T	475.32 €
Adjoint technique	I.A.T	454.70 €
FILIERE SOCIALE		
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	I.A.T	475.32 €
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	I.A.T	481.83 €
FILIERE SOCIALE		
Adjoint d'animation	I.A.T	454.70 €

Les attributions individuelles entrent dans la compétence exclusive du Maire; elles peuvent être modulées par l'application aux montants annuels de référence d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8, déterminé par l'autorité territoriale suivant les critères ci-après :

Bénéficiaires : tous les agents titulaires et stagiaire de droit public et les agents non titulaires.

Conditions d'attribution :

↳ Présentéisme/ absentéisme (toute absence de 8 jours ouvrés sera prise en compte et justifiera une diminution de l'indemnité de 25% par tranche de 8 jours d'absence (sauf accident du travail, maladie professionnelle, congés de maternité et de paternité). Toute absence non justifiée par un certificat médical par exemple, justifiera la diminution de l'IAT de 50%).

↳ La durée hebdomadaire de travail sera également prise en compte, Ainsi que l'ancienneté,

↳ La périodicité de versement est semestrielle.

Les apprentis percevront également une indemnité maximum de 400.00 € par an, versée en deux fois, la périodicité du versement est semestrielle. Cette indemnité sera versée sous réserve d'une ancienneté minimale de 6 mois.

Concernant les autres contrats de droit privé CAE et CUI une indemnité de 400.00€ et les autres contrats une indemnité de 600 € seront attribuées versées en deux fois et par semestre et sous réserve d'une ancienneté minimale de 6 mois.

Dél. N° 32/2019 – FINANCES – SUBVENTIONS – PLAN DE REDYNAMISATION DES ESPACES LECTURES DANS LES ECOLES

M. le Maire informe l'assemblée que Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale a fait part du lancement d'un plan d'équipement pluriannuel en faveur des bibliothèques d'école,

afin d'encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles, particulièrement dans les zones lacunaires en lieux et équipements de lecture publique. Les crédits consacrés pour à cette opération s'élèveront à 1 500 euros par école.

Madame la Directrice de l'école a répondu favorablement à ce projet de redynamisation de bibliothèque.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'inscription de l'école dans ce projet de création et de revitalisation d'une bibliothèque,
- s'engage à verser une somme de 500 euros en complément des moyens attribués par l'Etat.

Dél. N° 33/2019 – FINANCES – AUTRES – PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE POUR MONUMENT FUNERAIRE DE L'ABBÉ -

M. le Maire donne lecture du courrier de MM les Maires de Gigney et Fomerey concernant l'inhumation de l'Abbé Lambolez à Gigney, selon ses volontés.

L'emplacement est mis à disposition par la commission syndicale de Gigney-Fomerey, mais le remplacement du monument existant doit être envisagé. Le montant des travaux s'élève à 2 916.67 € HT, ce qui représente un coût considérable pour la commission syndicale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la participation aux frais de remise en état du monument à hauteur de 350 €.



DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONFIEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122.22 du CGCT)

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre, depuis la dernière séance, en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

- Le D.P.U. n'a pas été exercé sur les déclarations d'intention d'aliéner les biens immobiliers suivants :

Nature de l'aliénation	Réf. cadastrales	Adresse du bien	Superficie parcelle(s)
Cession immeuble bâti	AI 69	4 Chemin de l'Ecureuil	7a 34ca
Cession immeuble bâti	AK 26		2a 37ca
Cession immeuble non bâti	AC 186 AC 186	Route des Vosges	8a 52ca



◆ Point sur les travaux d'extension de la mairie

M. le Maire donne l'état d'avancement des travaux d'extension de la mairie et propose aux élus présents de faire le choix sur la couleur des revêtements sols.

Il précise que le lot n° 11 – Chauffage ventilation plomberie a été attribué à CPIS pour un montant de 49 147 € H.T.

◆ Point sur les travaux de construction des gradins au Fort

M. le Maire informe que la consultation va être lancée pour les travaux de construction et d'aménagement des gradins du Fort de Sanchev. Les offres seront à remettre en mairie pour le 9 juillet 2019 à 12 heures. Les élus ont pris connaissance des plans graphiques du projet.

◆ Informations et questions diverses

- M. le Maire explique que :

↳ chaque commune est responsable de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) qui a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques bâtimentaires, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cet effet.

↳ le règlement départemental de la DECI des Vosges, approuvé par arrêté préfectoral le 1er mars 2017, s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés : élus territoriaux, service départemental d'incendie et de secours, administrations, gestionnaires des réseaux d'eau, aménageurs urbains...

↳ cet élément structurant des politiques d'aménagement du territoire, la DECI doit être abordée dans une logique de juste suffisance et de gestion durable de la ressource en eau, tout en garantissant par son dimensionnement une conduite en toute sécurité des opérations lors de la lutte contre les incendies.

↳ que 3 poteaux incendie ont été remplacés pour être conforme au règlement départemental de la DECI.

- Les présidents des commissions communales ont donné le compte rendu des activités :

↳ commission fleurissement :

- ✓ aménagement de la Place de l'An 2000 avec projet de plantation de haies
- ✓ réunion avec le CAUE pour une étude globale du centre bourg

↳ commission syndicat Chaumousey-Sanchev :

- ✓ déménagement du garage et du presbytère prévu prochainement
- ✓ les travaux du cimetière ne sont pas encore commencés

↳ commission forêt :

- ✓ les 12 lots d'affouages sont terminés et ont été réceptionnés

↳ commission action sociale :

- ✓ une réunion de la commission action sociale est prévue le jeudi 26 juin 2019

pour l'organisation du prochain repas des personnes âgées

- M. Jean-Marc Dautricourt donne le compte rendu du Conseil d'école :

↳ bilan sur le projet pédagogique de l'année

↳ effectifs pour le RPI de 154 élèves à la rentrée 2019/2020

↳ la rentrée scolaire s'effectuera sur 2 jours pour la petite section

- Mme Pascale Beulné informe que M. Jean-François Chardenet arrête l'animation de l'atelier informatique et par conséquent l'activité cessera le lundi 24 juin 2019 et sera clôturé par un pot de l'amitié.

- M. le Maire informe qu'une réunion avec les services du Département est prévue le jeudi 20 juin 2019 relative à la circulation des poids lourds sur la RD 41 Rue de Renauvoid.

- Organisation du concert flottant « Le Piano du Lac » le 30 et 31 juillet sur le Lac de Bouzey (site de l'ASCPA) à Renauvoid.

- La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée le 6 juillet 2019 à 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 10 heures 35.